

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 15 octobre 2013

Etaient présents : Patrick BERNARD ; René PARISOT ; Jean-Paul GUIGNARD ; Valérie DEPIERRE Marie-Thérèse MOUREY ; Philippe BULABOIS ;

Absente : René BERNARD, excusé et donne pouvoir à Patrick BERNARD ; Valérie ARBEL ; Yves REYNAUD;

Secrétaire de séance : Jean-Paul GUIGNARD

Travaux salle polyvalente, Dossier de consultation des entreprises et ouverture d'un marché public

Le conseil municipal à l'unanimité des membres présents et représentés accepte le dossier de consultation des entreprises fait par la société ICBA pour les travaux d'extension et restructuration de la salle polyvalente, décide de lancer un marché à procédure adaptée en application des articles 27 et 28 du code des marchés publics, portant sur ces travaux et comportant 12 lots, le montant total étant inférieur à 200 000 € HT, donne pouvoir au maire et lancer les publicités et signer toutes pièces se rapportant à ce marché, les crédits seront inscrits au budget de la commune.

Location de la salle

Les travaux de la salle ne démarreront pas avant janvier 2014, la salle peut donc être louée jusqu'au 05 janvier 2014.

Travaux assainissement 2013, Choix de l'entreprise

Le conseil municipal à l'unanimité des membres présents et représentés, suite à la consultation d'entreprises pour les travaux d'assainissement 2013 prévus (délibération du 26 mars 2013), donne pouvoir au maire et aux adjoints pour le choix de l'entreprise, et autorise le maire à commander les travaux. Les crédits sont inscrits au budget M49 de l'exercice 2013.

ONF

Vente des bois : le maire informe le conseil de la vente des bois : parcelle 13, invendue est retirée au prix de 2 538 €. La parcelle 34 a été achetée par la Scierie MUTELET au prix de 35 500 €.

Destination des coupes 2014

Conformément au programme des coupes de l'aménagement forestier, l'agent patrimonial de l'ONF propose pour la campagne 2014, l'état d'assiette des coupes.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, par 7 voix pour :

- Approuve l'état d'assiette des coupes 2014 dans sa totalité.
- Décide de vendre aux adjudications générales les coupes et les produits de coupes de la parcelle 21(feillus) en futaies affouagères (découpes standard)
- Destine le produit des coupes des parcelles n° 21, 23, 26j et 27j à l'affouage ;

Une délibération spécifique à l'affouage arrête son règlement, le rôle d'affouage, le montant de la taxe et les délais d'exploitation et de vidange, et désigne les trois garants.

- autorise le maire à signer le devis que lui présentera l'ONF pour l'exécution de cette prestation

Inscription affouage et Règlement d'affouages 2013/2014

Le conseil municipal à l'unanimité fixe le délai d'inscription d'affouage au 10 novembre 2013, accepte le règlement, et fixe la taxe d'affouage à 5 € le stère.

Vente de bois de chauffage

Le conseil municipal décide de vendre du bois de chauffage à Mr LOUIS Luc : 8 stères à 20 €.

Location salle polyvalente

Le conseil municipal après délibération et à l'unanimité, moins monsieur PARISOT René qui ne prend pas part ni à la délibération ni au vote, décide de louer la salle polyvalente gratuitement sauf les frais d'entretien, à la FNACA, secteur d'Arbois mardi 22 octobre 2013, pour leur assemblée générale, et gratuitement, au souvenir Français pour une réunion le 29 octobre 2013.

Etude de faisabilité bâtiment 18 Grande Rue

Une première réunion a été faite avec le Cabinet d'étude, des représentants de la région en charge du tourisme, de la chambre du commerce et d'industrie, du comité départemental du tourisme, du président de la communauté de communes d'Arbois. Cette étude guidera la commune dans le devenir de ce bâtiment.

Eclairage public, devis Laroche

Le conseil ne décide rien tant que l'étude du SIDEC « éclairons juste le Jura » n'est pas terminée.

Nuisances des animaux domestiques

Le maire informe le conseil de plusieurs plaintes concernant ces nuisances. Le conseil municipal rappelle que les animaux domestiques ne doivent pas divaguer sur la voie publique, qu'ils doivent être identifiables, que les déjections faites sur les trottoirs et surtout devant les portes des maisons doivent être ramassées par les responsables des animaux. Il serait bien que les gens puissent sortir devant chez eux et dans leur pelouse, sans mettre les pieds dans les crottes de chiens et chats.

En ce qui concerne les chats, il pourrait être fait appel à « l'école du chat » du canton pour ceux qui semblent ne pas avoir de maître.

Il est demandé un minimum de civisme pour le respect de tous, que les propriétaires des animaux prennent conscience que leurs animaux de compagnie ne doivent pas être une contrainte pour les autres.

Entretien lagunage 2013

Le conseil municipal décide de verser une subvention de 825 € du budget M 49 sur le budget M 14, exercice 2013, correspondant à l'entretien et aux charges du lagunage.

Vente d'herbe parcelle section ZK 74 « Les Cheintres »

Suite à sa délibération du 04 décembre 2013 concernant le renouvellement de la vente d'herbe faite à monsieur Jérôme POURCELOT sur cette parcelle d'une superficie de 47 ares 10 ca, et à l'observation des services de la Préfecture en date du 21 décembre 2012, le conseil municipal à l'unanimité décide de ne pas renouveler cette vente d'herbe pour 2014.

Assainissement : le maire donne connaissance au conseil du rapport annuel du délégataire concernant le fonctionnement du lagunage et informe que le dossier est disponible à la mairie.

Compte rendu du syndicat des eaux Arbois Poligny et qualité de l'eau

Le maire en donne également connaissance et le dossier est consultable aussi à la mairie.

Communauté de communes, Avis d'enquête publique sur la loi sur l'eau en ce qui concerne la ZAC

Le maire demande que l'affiche soit mise sur tous les panneaux de la commune et communiquée à l'association « Vivre à Villette ».

11 novembre : cérémonie à 10 H 30 devant le monument aux morts de la commune.

Entretien de fossé

Un courrier sera fait au président de la communauté de communes pour entretenir le fossé du ru de Rosière en amont du pont du chemin de Vervette.

Le secrétaire de séance,
JP GUIGNARD

Le maire,
P. BERNARD